



DEMANDE DE VERSEMENT D'INDEMNITE

Numéro de demande de versement : A26FAC00083

Date : 31/03/2026

N° d'Affaire : 0K144A

HECTARE
Rue du Romarin
BP18 Clos des Chanterelles
34830 CLAPIERS

Affaire suivie par : Lolita ANTOINE
Tél. : 04.66.87.81.59

Désignation	Base	Montant HT
Convention pour le dévoiement des réseaux BRL impactés par les travaux d'aménagement du lotissement le Gres sur la commune de LECQUES (30)		
Convention du 26/03/2026		
Montant prévisionnel de l'indemnité	53 997,00	
Article 6.2 : Modalités de versement de l'indemnité due par HECTARE 30% du montant de l'indemnité prévisionnelle à la notification de la convention	30,00%	16 199,10
	Total HT	16 199,10
Taxe* 0,00% sur	16 199,10	0,00
	Total TTC	16 199,10
*Hors champ d'application de TVA instruction 3CA94 n°29	NET A PAYER	16 199,10 EUR

Arrêté la présente demande de versement d'indemnité, certifié sincère et véritable à la somme de :
Seize mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix centimes

Condition de Paiement		
Date d'échéance	Mode de règlement	Montant échéance
30/04/2026	Virement	16 199,10 EUR

Bon pour accord Jérôme

Vincent Lepeltier

MODALITES DE PAIEMENT

VOUS POUVEZ REGLER VOTRE FACTURE :

- par chèque bancaire libellé au nom de B.R.L.
- par virement chez le CREDIT LYONNAIS : Cpte B.R.L. - Compte n° 30002 03360 0000061123V RIB 61

N'omettez pas de rappeler le N° de référence figurant sur notre facture et de le mentionner sur votre titre de règlement

BRL

1105, Avenue Pierre Mendès-France – BP 94 001 – 30001 Nîmes Cedex 5 – France
Tél. : +33 (0) 466 87 50 00 – Fax : +33 (0) 466 84 25 63 – courriel : brl@brl.fr – www.brl.fr
Société Anonyme d'Economie Mixte au Capital de 29 588 779,48 – SIRET : 550.200.661.000.19
RCS NIMES : B.550 200 661 – N° TVA INTRACOM : FR 40 550 200 661



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DELAIS DE REGLEMENT

CONDITIONS GENERALES

La présente facture est payable dans un délai de 30 jours fin de mois (sauf conditions particulières liées à un contrat).

A défaut de paiement dans ce délai, et sauf accords particuliers, le montant en principal sera majoré des intérêts de retard calculés sur la base du Taux ESTER (Taux interbancaire de la zone euro) + 3 points et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A CERTAINES FACTURES

Règles définies par le Cahier des Charges Général relatif à ces contrats.

DROITS D'ACCES ET DE RECTIFICATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez- vous adresser à notre service comptable.